



4. Période de questions et correspondance des élèves et du public.
5. Présentation du rapport annuel 2022-2023.
6. Direction générale :
  - 6.1. Rapport de la direction générale :
    - 6.1.1.
7. Points des services :
  - 7.1. *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles* [DG-10] (Information) SSGCT.
  - 7.2. *Politique relative aux contributions financières des parents* [RF-09] (Dépôt) SRF.
  - 7.3. [RH-22] (Dépôt) SRH
8. Rapport des comités :
  - 8.1. Comité des ressources humaines 1<sup>er</sup> décembre 2023.
  - 8.2. Comité des ressources humaines 12 mars 2024.
  - 8.3.

**3.1. CA-2024-03-0342 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023**

---

Suivi : Aucun

**3.4. CA-2024-03-03445 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024**

---

16 janvier 2024 propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du





**9.1. CA-2024-03-0348 :**



**ATTENDU** la

;

**ATTENDU**

;

**ATTENDU** que certains règlements sont désuets, datant respectivement de 1992, 1993 et 1994;

**ATTENDU**

gestion;

**IL EST PROPOSÉ PAR** administratrice Cynthia Diotte

**D'ABROGER** les règlements suivants :

- Règlement fixant les règles qui régissent les séances ordinaires du conseil des commissaires (CC-2004-02).
- Règlement sur les normes et modalités des apprentissages, sur les règles de classement et de passage des élèves au primaire (11-94).
- Règlement sur les normes d'organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (10-93).
- Règlement fixant les normes relatives à l'établissement du plan d'intervention adapté aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (06-92).

**9.5. CA-2024-03-0352 : CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE**

---

**Exposé du dossier :**

Annuellement, il est

, le centre de services scolaire établit le  
adultes

en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique.

24-2025 du Centre de formation  
professionnelle de Mont-Laurier.

**ATTENDU**

Hautes-Rivières;

**ATTENDU** qui stipule que le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire du centre de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;



- Le *scolaire.*

Le cadre organisationnel est complété par des règles de fonctionnement. Celles-ci sont adoptées par

**ATTENDU QU'**

**ATTENDU QUE** la *Politique relative aux drogues* qui datait de 2006 devait être révisée;

**ATTENDU**

**ATTENDU** le souhait que cette nouvelle version comporte une approche davantage préventive;

**ATTENDU** ;

**ATTENDU** les consultations effectuées;

**IL EST PROPOSÉ PAR**

**D’ADOPTER** la *Politique en matière de dépendance* (RÉ-2024-01) telle que présentée.

**9.9. CA-2024-03-0356 : *POLITIQUE DE VALORISATION DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE***

---

*Exposé du dossier :*

**9.10. CA-2024-03-0357 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN  
RÉGULIER**

---

échec), r  
après analyse et consultation des intervenants impliqués incluant les parents (et des experts